



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Luxembourg, le 17 décembre 2009

Office national de l'enfance

**Aux chargés de direction des  
centres d'accueil, des FADEPs,  
des Maisons d'enfants de l'Etat,  
des CSEE**

Réf.: ONE 2009/08

Madame, Monsieur,

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 le service "Secrétariat Permanent de la CNAP - Commission Nationale d'Arbitrage en matière de Placements" sera intégré à l'Office Nationale de l'Enfance, dont les bureaux se trouvent actuellement au sein du bâtiment occupé par le Ministère de la Famille et de l'Intégration et par le Ministère de l'Egalité des Chances.

Progressivement au cours de l'année 2010 les procédures classiques CNAP seront adaptées au nouveau contexte légal créé par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les demandes "d'accueil socio-éducatif en institution jour et nuit" ne se feront plus par courrier, mais exclusivement par le système AGORA que vous connaissez bien. Pour toute question à ce propos veuillez contacter Mme. Sibylle Boesch ou M. Raymond Pir.

Les bureaux du Secrétariat Permanent CNAP seront donc fermés pour cause de déménagement les 11 et 12 janvier 2010, pour ouvrir à partir du 13 janvier 2010 dans le contexte de l'ONE.

Veuillez également prendre note des nouvelles données pour les contacts:

Office National de l'Enfance  
Service: "Gestion des Priorités des Prises en Charge"  
12-14, avenue Emile Reuter  
L-2420 Luxembourg  
tél.: (352) 247-73697 Raymond Pir  
tél.: (352) 247-73698 Sibylle Boesch  
fax.: (352) 247-73699  
email: [sibylle.boesch@one.etat.lu](mailto:sibylle.boesch@one.etat.lu)  
email: [raymond.pir@one.etat.lu](mailto:raymond.pir@one.etat.lu)

Dans l'espoir d'une collaboration fructueuse, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

**Jeff Weitzel**  
Chargé de direction  
de l'Office National de l'Enfance